

DOCTRINE CHRETIENNE STRASBOURG

TARIF GENERAL

ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018

1/ PRESTATIONS OBLIGATOIRES PAR TRIMESTRE ET PAR ÉLÈVE :

PRESTATIONS	ECOLE		COLLEGE	LYCEE
	Maternelles	Primaires		
Contribution au fonctionnement de l'établissement 😊 réduction fratries	128,00 €	121,00 €	152,00 €	162,00 €
Coopérative scolaire (bricolage, activités manuelles...)	12,00 €	10,00 €		
Frais généraux (administratifs, espace soins, petites fournitures pédagogiques, ...)	62,00 €	41,00 €	41,00 €	41,00 €
Services externes (transport EPS extérieurs)			48,00 €	48,00 €
Projet développement	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €
Total / trimestre	211,00 €	181,00 €	250,00 €	260,00 €
Moyenne mensuelle (à titre indicatif)	70 €	60 €	83 €	87 €

Pour les fratries : réduction sur la contribution au fonctionnement de l'établissement ci-dessus de :



- 10 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 25 % pour le troisième enfant scolarisé dans l'établissement
- 50 % à partir du quatrième enfant scolarisé dans l'établissement

2/ PRESTATIONS FACULTATIVES :

a/ Assurance individuelle "Accident" scolaire et extra-scolaire 24h/24h

L'établissement propose aux familles de souscrire à l'assurance individuelle "accident" de la Mutuelle Saint-Christophe (voir dépliant ci-joint).

Le tarif de la Mutuelle Saint-Christophe est fixé pour 2017-2018 à 8,90 Euros par an et par enfant.

Les familles qui souscrivent à une autre assurance scolaire doivent impérativement faire parvenir une attestation d'assurance à la comptabilité avant le **15 septembre 2017**, faute de quoi leur enfant pourrait se voir refuser l'accès à certaines activités.

b/ Demi-pension - inscription : voir le formulaire rose ci-joint

Tarif trimestriel indicatif :

Formule	Prix repas	1° trim.	2° trim.	3° trim.	TOTAL
5 Repas	5,90 €	407,10 €	306,80 €	300,90 €	1 014,80 €
4 Repas	6,10 €	335,50 €	256,20 €	250,10 €	841,80 €
3 Repas	6,50 €	273,00 €	208,00 €	195,00 €	676,00 €
2 Repas	6,90 €	200,10 €	151,80 €	138,00 €	489,90 €

L'inscription à la demi-pension vaut pour les trois trimestres.

Cet engagement vous permet de bénéficier d'un tarif réduit.

Le prix du repas pris occasionnellement est de : 7,50 € (7,00 € en cas d'achat par 5 tickets à la fois)



Seules les absences de plus de 2 jours consécutifs pourront être remboursées.

Les pièces justificatives seront à fournir impérativement à la Comptabilité, même si l'absence a été signalée à la Vie Scolaire ou aux Enseignantes des classes de l'Ecole.

Les absences pour convenances personnelles ne pourront pas donner lieu à des avoirs.

c/ Garderie et étude surveillée, de 16 h à 18 h.

Forfait de 97 € par trimestre et par élève/sur facture trimestrielle,

Ticket 3 € / soirée à acheter à l'Accueil.

Classes concernées : maternelles (garderie), et primaires, 6° et 5° (étude du soir)



Pour les fratries : réduction sur l'étude et la garderie ci-dessus de :

- 10 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 25 % pour le troisième enfant scolarisé dans l'établissement
- 50 % à partir du quatrième enfant scolarisé dans l'établissement

3/ CONTRIBUTION VOLONTAIRE (voir tableau catégories feuille jaune)

4/ COTISATION A.P.E.L. - Association des Parents d'Elèves

Elle est payable en une seule fois, par famille et par an, au 1° trimestre :

a) **24,00 €** pour la famille dont l'aîné se trouve à la Doctrine Chrétienne

b) **10,00 €** pour la famille dont l'aîné se trouve dans un autre établissement privé de l'Enseignement Catholique.

5/ CONDITIONS DE PAIEMENT DES FACTURES

a) Règlement par prélèvements mensuels (nous vous conseillons vivement d'opter pour cette facilité !)

b) Règlement à réception des factures trimestrielles :

1° trimestre - début octobre 2017

2° trimestre - début janvier 2018

3° trimestre - début avril 2018